



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Octroi du label EUR-ACE®

BSc HES-SO en Génie civil | 06.06.2025



Contenu

1. Introduction	1
2. Présentation du BSc HES-SO en Génie civil.....	1
3. Procédure d'autoévaluation avec expertise externe (AEE)	1
4. Conformité aux <i>Références et lignes directrices du label EUR-ACE®</i>	2
4.1 Exigences et charge de travail des étudiant-e-s	2
4.2 Acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie.....	2
4.3 Pilotage de la formation.....	6
4.4 Prise de position de la filière d'études.....	9
5. Proposition d'octroi du label EUR-ACE®	9
6. Décision d'octroi du label EUR-ACE®	10
7. Annexes	10

1. Introduction

Ce document présente la proposition d'octroi du label EUR-ACE® sur la base de l'autoévaluation avec expertise externe (AEE) du Bachelor of Science en Génie civil de la Haute École Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). L'AEE fait partie des démarches d'assurance qualité de la HES-SO, qui sollicite l'Agence d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour l'accompagnement de cette procédure, en vue de l'octroi du label EUR-ACE® à la filière de formation.

La proposition d'octroi du label se fait en conformité avec les *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®* datant du 31 mars 2015 et publiées par l'European Network for Accreditation of Engineering Education (ENAE).

2. Présentation du BSc HES-SO en Génie civil

La HES-SO offre un programme de Bachelor of Science (BSc) en Génie civil, dispensé à la Haute École d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR) et à la Haute École du Paysage d'Ingénierie et d'Architecture de Genève (HEPIA). Selon les informations transmises par la filière, sa première volée d'étudiant-e-s commence ses études en septembre 1999. Il est aujourd'hui possible d'atteindre le diplôme de Bachelor en trois ans à plein temps. La dernière version du plan d'études cadre (PEC) est adaptée en février 2024. Ce document est rédigé selon le modèle fixé par le domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO (domaine I&A). Il permet notamment de définir les cinq axes d'enseignement du programme de formation, sur la base des métiers visés par les diplômé-e-s et le positionnement de la filière dans le monde académique.

3. Procédure d'autoévaluation avec expertise externe (AEE)

La procédure d'évaluation de la filière de formation qui demande l'octroi du label EUR-ACE® se déroule dans le cadre d'une autoévaluation avec expertise externe (AEE), ainsi que le prévoit le système d'assurance qualité de la HES-SO. Une telle évaluation a lieu tous les 7 ans.

Le groupe d'expert-e-s est constitué de :

- Nils Eyholzer, étudiant de bachelor (BSc en Génie civil) à la Hochschule Luzern, Lucerne, expert étudiant.
- Sylvain Plumey, Directeur et responsable du Département structure, Buchs & Plumey ingénierie, Porrentruy, expert représentant les milieux professionnels.
- Anaclet Turatsinze, Professeur au Département Génie Civil Construction Durable à l'Institut Universitaire de Technologie de Toulouse, France, expert disciplinaire, président du groupe.
- Angeline Aubert, Coordinatrice Qualité et chargée de recherche à l'Université de Mons, Belgique, experte en pédagogie et en qualité de l'enseignement supérieur.

Cette composition est conforme aux recommandations de l'annexe 2, alinéa 2, des *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*.

Le rapport d'autoévaluation est fourni aux expert-e-s en juillet 2024, soit plus d'un mois avant la visite sur place. Il est organisé selon les dix-neuf critères d'évaluation du système d'assurance qualité de la HES-SO. Ces critères sont globalement cohérents avec les critères du label EUR-ACE®.

La visite sur place a lieu de l'après-midi du 9 octobre 2024 au matin du 11 octobre 2024 :

- Premier après-midi : informations sur le contexte, les modalités d'assurance qualité de la HES-SO ; réunion préliminaire des expert-e-s.
- Deuxième jour : entretiens avec les responsables de la filière, des étudiant-e-s, des enseignant-e-s, le personnel administratif et technique, les milieux professionnels, visite des installations.
- Dernier matin : entretien complémentaire avec la responsable de la filière et préparation des conclusions provisoires de l'évaluation qui sont ensuite transmises en fin de matinée.

L'organisation de la visite sur place est conforme aux *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®* (annexe 2, alinéas 3 et 4). Les différents entretiens ainsi que l'examen du programme permettent de situer le niveau de compétences des diplômé-e-s. Le rapport d'expertise externe du 10 novembre 2024 (voir annexe) permet de se prononcer sur la conformité de la filière aux *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*.

4. Conformité aux *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*

4.1 Exigences et charge de travail des étudiant-e-s

Selon les *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*, chapitre 2.2 : ENAEE décrit les acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie pour un minimum de 180 crédits ECTS.

Conclusion liée au critère 2 de l'AEE.

La formation compte bien 180 crédits ECTS (correspondant à trois années d'enseignement supérieur).

Conformité à la référence : atteinte.

4.2 Acquis de formation pour les programmes de Bachelor en ingénierie

Les acquis de formation décrivent les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes que les étudiant-e-s doivent être capables de démontrer pour valider un programme de formation d'ingénieur-e. Le processus d'apprentissage doit permettre aux titulaires du bachelor de démontrer les capacités dans les huit domaines d'apprentissages suivants, selon le chapitre 2.3.1 des *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*.

Autoévaluation liée aux critères 1, 5 et 18 de l'AEE.

Connaissances et compréhension

Connaissance et compréhension des mathématiques et autres sciences de base indispensables à leur spécialisation d'ingénierie, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation.

Connaissance et compréhension des disciplines d'ingénierie indispensables à leur spécialisation, à un niveau suffisant pour atteindre les autres acquis de formation, incluant une sensibilisation aux dernières avancées de ces disciplines.

Conscience du contexte pluridisciplinaire plus large de l'ingénierie.

Les connaissances mathématiques et scientifiques de base sont présentes dans les divers aspects de la formation. Elles sont notamment dispensées dans les différents enseignements de l'axe « Sciences de l'ingénierie » et tout particulièrement transmises dans les modules « Math et physique pour les ingénieurs » et « Mathématiques avancées » à l'HEIA-FR et « Mathématiques de base » et « Physique (S1 et S2) », ainsi que dans « Mathématiques d'ingénieur (1 et 2) » à l'HEPIA. Les connaissances scientifiques plus spécifiques à la spécialisation en génie civil apparaissent notamment dans les cours des axes intitulés « Superstructure et construction » et « Infrastructures et environnement », qui s'intéressent au calcul des structures, à l'hydraulique ou à la géotechnique, par exemple.

Analyse technique

Aptitude à analyser des produits, processus et systèmes techniques complexes relevant de leur domaine d'études ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; à interpréter correctement les résultats de telles analyses.

Aptitude à identifier, formuler et résoudre des problèmes techniques relevant de leur domaine d'études ; à sélectionner et appliquer les méthodes analytiques, de calcul et expérimentales existantes appropriées ; à reconnaître l'importance des contraintes non techniques (sociétales, d'hygiène et de sécurité, environnementales, économiques et industrielles).

Les étudiant-e-s développent ces aptitudes grâce à de nombreux modules. Par exemple, les enseignements « Mécanique des structures » (HEIA-FR) ou « Base de la construction » (HEIA-FR), tout comme le module « Calcul des structures (1 et 2) » (HEPIA) leur permettent de les acquérir. Les modules « Environnement, mobilité et territoire (1-6) », « Science de la terre et eau (1-5) » sur le site fribourgeois, tout comme le module « Environnement et Géologie » de l'HEPIA permettent de sensibiliser les étudiant-e-s aux contraintes non techniques. Leur travail de bachelor ainsi que les différents projets et ateliers menés sur les deux sites offrent une application concrète des questions étudiées.

Conception technique

Aptitude à développer et concevoir des produits (appareils, objets, etc.), processus et systèmes complexes relevant de leur domaine d'études, en respectant des contraintes imposées et en tenant compte des aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) ; à sélectionner et appliquer les méthodologies de conception appropriées.

Capacité à concevoir en faisant appel en premier lieu à leur domaine de spécialisation et ses développements récents.

Le développement et la conception de produits et de processus ou de systèmes appartenant au génie civil apparaissent dans de nombreux axes du plan d'études. Ces enseignements sont complétés par ceux de l'axe « Société et humanité » qui aident les étudiant-e-s à structurer leur pensée et les ouvrent aux questions sociétales. Ils les sensibilisent notamment aux questions de durabilité, d'économie d'entreprise ou de droit de la construction. La capacité des étudiant-e-s à concevoir est également largement développée grâce aux différents projets et travaux, comme leur travail de bachelor.

Études et recherches

Aptitude à mener des recherches bibliographiques, à consulter et utiliser avec un œil critique des bases de données scientifiques et d'autres sources d'informations appropriées, à réaliser des simulations et analyses afin d'approfondir les études et la recherche sur des sujets techniques dans leur domaine de spécialisation.

Aptitude à consulter et appliquer les codes de bonne pratique et les réglementations de sécurité de leur domaine d'études.

Compétences de laboratoire et d'atelier et aptitude à concevoir et mener des études expérimentales, à interpréter les données et à tirer des conclusions dans leur domaine d'études.

Ces aptitudes et compétences sont majoritairement développées dans l'axe « Société et humanité » qui soutient les étudiant-e-s dans le développement de leurs réflexions. Les travaux de bachelor, les ateliers interdisciplinaires ou pluridisciplinaires, ainsi que les différents projets réalisés sur les deux sites offrent aux étudiant-e-s la possibilité de consulter diverses sources d'informations appropriées et d'appliquer les codes de bonne pratique appris au cours de leur formation.

Pratique de l'ingénierie

Compréhension des techniques et méthodes d'analyse, de conception et de recherche applicables dans leur domaine d'étude et de leurs limites.

Compétences pratiques dans la résolution de problèmes complexes, la réalisation de conceptions techniques complexes et la conduite de recherches dans leur domaine d'études.

Compréhension des matériaux, équipements et outils applicables, des technologies et processus techniques, y compris leurs limites, dans leur domaine d'études.

Capacité à appliquer les normes d'ingénierie dans leur domaine d'études.

Sensibilisation aux aspects non techniques (sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux, économiques et industriels) de la pratique de l'ingénierie.

Conscience des problèmes économiques, organisationnels et de gestion (gestion de projet, gestion des risques et du changement...) dans le milieu industriel et des entreprises.

La pratique de l'ingénierie est largement mise en valeur dans le cursus, la majorité des axes s'attachant à en développer les aspects. Les différents projets et travaux de bachelor réalisés par les étudiant-e-s leur permettent ainsi de développer leurs capacités pratiques. Les critères susmentionnés se déclinent aussi au sein de divers enseignements, comme ceux des « Superstructures et construction » ou « Infrastructures et environnement ». Enfin, les axes « Société et humanité » et « Intégration » permettent aux étudiant-e-s de prendre en considération des aspects non techniques.

Prise de décision

Aptitude à recueillir et interpréter des données pertinentes et à appréhender la complexité dans leur domaine d'étude, afin d'éclairer les décisions nécessitant une réflexion sur des problèmes sociaux et éthiques importants.

Aptitude à gérer des activités ou projets techniques ou professionnels complexes dans leur domaine d'études, en assumant la responsabilité de leurs décisions.

Les étudiant-e-s acquièrent ces aptitudes principalement lors des différents ateliers et projets auxquels elles et ils participent durant leur cursus – « Projet (1, 2 et 3) » et « Ateliers interdisciplinaires » à la HEIA-FR, et « Ateliers (Pluridisciplinaire, Thème spécifique, Eau-Impact-Environnement, Spécialisation) » à la HEPIA. Les cours à option ou ceux de l'axe « Société et humanité », ainsi que les travaux de bachelor représentent également un bon moyen pour les étudiant-e-s d'appréhender la complexité de leur domaine d'études et d'apprendre à mener à bien un processus décisionnel.

Communication et travail en équipe

Aptitude à communiquer des informations, idées, problèmes et solutions de manière efficace avec la communauté des ingénieurs et la société en général.

Aptitude à travailler de manière efficace dans un contexte national et international, en tant qu'individu et que membre d'une équipe, et à collaborer de manière efficace avec des ingénieur-e-s et non ingénieur-e-s.

Les aptitudes en communication, tout comme la collaboration avec des partenaires varié-e-s sont largement développées dans les axes « Société et humanité » et « Intégration » et intégrés au travail de bachelor. Les divers ateliers organisés – notamment interdisciplinaires ou pluridisciplinaires – représentent également une bonne occasion pour les étudiant-e-s de mettre en pratique leurs compétences en communication.

Apprentissage tout au long de la vie

Aptitude à reconnaître la nécessité d'un apprentissage indépendant tout au long de la vie et de s'y engager.

Aptitude à suivre les évolutions scientifiques et technologiques.

La formation dispensée sensibilise activement les étudiant-e-s à la nécessité d'un apprentissage tout au long de la vie. Il est notamment attendu que celles-ci et ceux-ci s'engagent dans des projets et rédigent un travail de bachelor. De plus, le cursus les invite à considérer les évolutions technologiques et scientifiques dans les différents ateliers participatifs organisés.

Conclusion quant aux acquis de formation

Conclusion liée aux critères 1, 5 et 18 de l'AEE.

Selon l'analyse du groupe d'expert-e-s, le rapport d'autoévaluation montre que la filière répond aux exigences EUR-ACE® en termes d'acquis de formation. Cette analyse est adossée au tableau regroupant les différents domaines d'apprentissage, qui est fourni par la filière. Dans le tableau, les différents modules et axes sont mis en correspondance avec les acquis d'apprentissage définis au chapitre 2.3.1 des *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®*.

Il convient de préciser que les résultats d'apprentissage attendus (intentions) sont développés sur la base du plan d'études cadre (PEC), qui énonce cinq axes d'enseignement. Pour parvenir à concrétiser ces intentions, le PEC tient à la fois compte des compétences génériques choisies pour l'ensemble des diplômes des filières en ingénierie de la HES-SO, des cinq compétences

métier de l'ingénieur-e en génie civil, et des compétences spécifiques attendues. Dans son rapport d'autoévaluation, la filière démontre les liens existant entre les modules enseignés et les exigences EUR-ACE® concernant les acquis de formation, comme le suggère l'AAQ. Les plans d'études 2023-2025 des deux sites sont mis à la disposition des expert-e-s. Le groupe d'expert-e-s mentionne la pertinence du PEC.

Conformité aux références : atteinte.

4.3 Pilotage de la formation

Les cinq références concernant le pilotage de la formation ont été évaluées dans le cadre de l'AEE. Le rapport d'expertise permet de tirer les conclusions suivantes quant au respect des *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®* (chapitre 2.4).

Objectifs de la formation

Les objectifs de formation des programmes de formation accrédités doivent refléter les besoins des employeur-e-s et des autres acteur-ric-e-s de l'ingénierie. Les acquis de formation doivent être manifestement en adéquation avec ces objectifs.

Conclusion liée au critère 1 de l'AEE et aux perspectives de développement.

Dans son analyse, le groupe d'expert-e-s estime que le plan d'études cadre de la filière prend en considération le profil métier et le champ professionnel. Il estime que le profil de compétences est défini de manière satisfaisante et relève le lien entre ce dernier et les acquis de formation visés. Les expert-e-s notent toutefois qu'au vu de l'évolution des besoins spécifiques du métier d'ingénieur-e en génie civil, il est important que la filière engage une réflexion liée au caractère généraliste du cursus proposé. À cette fin, les expert-e-s proposent que la formation instaure une consultation périodique de ses partenaires professionnel-le-s. Elle et ils soulignent les avantages qu'une telle démarche, formalisée, pourraient avoir pour le positionnement et la promotion de la filière. Nous reviendrons sur ce point lors de l'analyse des processus d'assurance qualité interne, ci-après.

Les expert-e-s soulignent la bonne volonté de la filière dans l'adaptation du PEC, dont la dernière version date de 2024. L'adaptabilité de la formation par rapport à l'évolution des milieux professionnels est remarquée par le groupe d'expert-e-s, qui estime que l'intégration des stratégies transversales concernant le numérique et la durabilité est pertinente. Toutefois, les expert-e-s notent que les intentions de développement de la filière ne sont pas suffisamment concrétisées. Elle et ils encouragent donc la filière à poursuivre ses efforts et à accompagner leur mise en œuvre par une opérationnalisation formelle, comprenant également un système d'évaluation et des indicateurs de suivi.

Conformité à la référence : atteinte.

Recommandation concernant les perspectives de développement :

- Accompagner les perspectives de développement de la filière d'un plan d'action complet
 - comprenant le détail des responsabilités, échéances, actions, indicateurs de suivi et évaluation –, afin de les concrétiser efficacement.

Processus d'enseignement et d'apprentissage

Les processus d'enseignement et d'apprentissage doivent permettre aux ingénieur-e-s diplômé-e-s de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation. Le programme d'enseignement doit préciser comment cet objectif sera atteint.

Conclusion liée aux critères 5, 6 et 7 de l'AEE.

Selon les expert-e-s, les programmes dispensés sur les deux sites permettent aux étudiant-e-s d'acquérir progressivement les compétences visées par le PEC. En ce sens, l'application des compétences acquises, par le biais de projets, paraît tout à cohérente. Les expert-e-s apprécient également la documentation fournie par la filière qui permet une bonne compréhension des programmes et de ses attentes. Elle et ils soulignent la bonne diversité des approches pédagogiques – elle et ils relèvent d'ailleurs que l'innovation est encouragée au sein de la filière – et le lien justement effectué avec la pratique.

Cependant, le groupe d'expert-e-s signale aussi que la variété des profils des étudiant-e-s n'est pas suffisamment considérée par la filière. Bien que des stratégies existent pour pallier de trop grandes différences de niveau (cours de mathématiques ou de langue dispensés avant le début de la formation), les expert-e-s remarquent qu'un effort supplémentaire pourrait être effectué, par exemple en proposant des dispenses pour les étudiant-e-s les plus avancé-e-s.

Conformité à la référence : atteinte.

Ressources

Les ressources utilisées pour la formation doivent être suffisantes pour permettre aux étudiant-e-s de savoir démontrer les connaissances, compréhension, compétences et aptitudes spécifiées dans les acquis de formation.

Conclusion liée aux critères 10, 11 et 12 de l'AEE.

Les expert-e-s n'émettent aucune remarque particulière sur les qualifications du corps enseignant, estimant qu'elles sont appropriées. Elle et ils remarquent que la filière organise des entretiens d'évaluation réguliers avec son personnel, ce qu'elle et ils estiment bénéfique. Cela permet à la haute école de développer une stratégie de recrutement en adéquation avec l'évolution de la profession et de déterminer les besoins de la filière en termes de compétences. Certains de ces besoins peuvent d'ailleurs être couverts par l'offre de formation continue, que les expert-e-s ont jugée très diversifiée. Elle et ils soulignent toutefois que, lors d'absence prolongée de certains membres du corps enseignant, la charge de travail surnuméraire devant être prise en charge par leurs collègues peut potentiellement poser des difficultés organisationnelles.

En ce qui concerne les ressources, les infrastructures et les équipements mis à la disposition des étudiant-e-s, les expert-e-s observent qu'ils correspondent aux besoins de la formation. Elle et ils notent que les deux sites veillent à l'amélioration régulière de leurs infrastructures. Les équipements et le matériel mis à la disposition des étudiant-e-s sont conformes aux attentes des acquis de formation et leur entretien est assuré.

Conformité à la référence : atteinte.

Admission, passage, progression et validation du Diplôme

Les critères d'admission, de passage, de progression et de validation des étudiants doivent être clairement précisés et publiés, et les résultats faire l'objet d'un suivi.

Conclusion liée aux critères 7 et 19 de l'AEE.

Les expert-e-s observent que la documentation relative au cursus de formation est mise à la disposition de tou-te-s par le biais de différents canaux et supports. Elle est facilement accessible, à tous les stades de la formation. Selon le groupe d'expert-e-s, quelques ajustements pourraient potentiellement être apportés à la transmission des informations dédiées aux étudiant-e-s possédant des besoins spécifiques. Une communication de plus étroite proximité pourrait éventuellement être instaurée.

Les statistiques concernant le parcours et les performances des étudiant-e-s sont collectées et analysées de manière globalement satisfaisante. Le groupe d'expert-e-s remarquent toutefois que le suivi des cohortes pourrait être affiné, afin d'inclure davantage le profil des étudiant-e-s (genre, formation d'origine, etc.). Les données ainsi obtenues pourraient ensuite être utilisées à des fins dépassant le cadre de la stricte analyse statistique, comme pour nourrir la promotion de la formation auprès des femmes, par exemple.

Conformité à la référence : atteinte.

Recommandation liée au critère 19 :

- Affiner l'analyse du suivi des cohortes, en récoltant des données plus complètes sur les étudiant-e-s, afin d'en déduire des indicateurs utiles à la formation (pour son recrutement, sa communication, etc.).

Assurance qualité interne

Les programmes de formation d'ingénieur accrédités doivent être appuyés par des politiques et procédures d'assurance qualité efficaces.

Conclusion liée aux critères 14, 16 et 17 de l'AEE.

Différentes voies, à la fois formelles et informelles, existent pour récolter l'avis des étudiant-e-s sur le cursus ; l'évaluation de l'enseignement par les étudiant-e-s (EEE) est implantée sur les deux sites, qui comptent également largement sur les échanges directs avec les enseignant-e-s et les responsables de filières. Les expert-e-s trouvent ce système satisfaisant, bien qu'elle et ils signalent un manque de retour d'information par rapport aux résultats obtenus. En effet, les étudiant-e-s, tout comme les responsables d'axes et de formation ne semblent pas systématiquement informé-e-s des résultats obtenus. Le groupe d'expert-e-s estime qu'il serait bon que les procédures soient révisées, afin de pallier les manques identifiés.

Le groupe d'expert-e-s souligne également l'importance de renforcer la participation des différentes parties prenantes. Ainsi, bien qu'il y ait des délégué-e-s de classe, les expert-e-s remarquent que l'opinion des étudiant-e-s n'est pas représentée dans le conseil de filière. Les contacts avec les jeunes diplômé-e-s et les alumni-ae semblent également insatisfaisants. Les échanges avec les milieux professionnels sont eux aussi jugés insuffisants par les expert-e-s, qui observent l'inexistence de procédés formels pour permettre une consultation efficace de ces parties prenantes. Celles-ci jouent pourtant un rôle essentiel pour le bon développement du cursus.

De fait, les contacts avec le monde du travail pourraient s'avérer bénéfiques lors des révisions apportées au PEC. Les expert-e-s remarquent que la filière manque pour l'heure de mécanismes clairs permettant de collecter les retours de ses différentes parties prenantes sur son plan d'études. Elle et ils demandent à la filière de procéder à des améliorations significatives.

Conformité à la référence : partiellement atteinte.

Recommandation liée au critère 14 et au critère 16 :

- Renforcer et formaliser la participation effective des différentes parties prenantes à l'évaluation de la formation (y compris de son PEC) – et en particulier celle des milieux professionnels –, afin de favoriser le développement, le positionnement et la promotion de la filière.

Recommandation liée au critère 17 :

- Adapter les procédures d'évaluation EEE, afin de permettre une communication effective des résultats obtenus auprès des étudiant-e-s, des enseignant-e-s, et des responsables d'axes et de formation.

4.4 Prise de position de la filière d'études

Dans la prise de position du 13 décembre 2024 (voir annexe), la Directrice de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève et le Responsable de la filière d'études en Génie civil remercient les expert-e-s pour leur professionnalisme. Elle et il ne commentent pas en détail les remarques du groupe d'expert-e-s, se contentant de formuler leur accord global avec l'analyse et les conclusions obtenues. Elle et il signalent deux erreurs factuelles, liées aux critères 6 et 7 ; ces remarques sont prises en considération dans ce rapport.

5. Proposition d'octroi du label EUR-ACE®

La responsable de projet de l'AAQ estime que la procédure satisfait aux *Références et lignes directrices du label EUR-ACE®* du 31 mars 2015 et que l'octroi du label EUR-ACE® peut être envisagé.

Sur la base du rapport d'autoévaluation, de la visite sur place et du rapport d'expertise, la responsable de projet propose à l'AAQ d'octroyer le label EUR-ACE® au BSc HES-SO en Génie civil pour une durée de 6 ans, selon son rapport du 10 février 2025.

La proposition d'attribuer ce label est accompagnée des quatre recommandations suivantes :

Recommandation concernant les perspectives de développement :

- Accompagner les perspectives de développement de la filière d'un plan d'action complet – comprenant le détail des responsabilités, échéances, actions, indicateurs de suivi et évaluation –, afin de les concrétiser efficacement.

Recommandation liée au critère 14 et au critère 16 :

- Renforcer et formaliser la participation effective des différentes parties prenantes à l'évaluation de la formation (y compris de son PEC) – et en particulier celle des milieux professionnels –, afin de favoriser le développement, le positionnement et la promotion de la filière.

Recommandation liée au critère 17 :

- Adapter les procédures d'évaluation EEE, afin de permettre une communication effective des résultats obtenus auprès des étudiant-e-s, des enseignant-e-s, et des responsables d'axes et de formation.

Recommandation liée au critère 19 :

- Affiner l'analyse du suivi des cohortes, en récoltant des données plus complètes sur les étudiant-e-s, afin d'en déduire des indicateurs utiles à la formation (pour son recrutement, sa communication, etc.).

6. Décision d'octroi du label EUR-ACE®

L'AAQ suit la proposition de la responsable de projet et octroie le label EUR-ACE® au Bachelor of Science en Génie civil de la Haute École spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le 21 mars 2025. Le label est octroyé pour une durée de six ans, à partir de cette date.

Après avoir pris connaissance du préavis du domaine Ingénierie et Architecture de la HES-SO (repris dans la décision du Rectorat de la HES-SO, voir annexe), l'AAQ invite la filière à considérer la mise en œuvre des quatre recommandations figurant au chapitre 5 ci-dessus.

L'AAQ attend un rapport de suivi au plus tard 2 ans après l'octroi du label EUR-ACE®.

7. Annexes

- Décision du Rectorat de la HES-SO du 3 juin 2025 (4 pages)
- Prise de position de la filière, 4 octobre 2024 (9 pages)
- Rapport d'expertise externe, 4 juillet 2024 (13 pages)

Les annexes sont accessibles sur le site web de la HES-SO à l'adresse suivante : <https://www.hes-so.ch/la-hes-so/a-propos/amelioration-continue/evaluation-des-enseignements/resultats-des-evaluations>.

AAQ
Effingerstrasse 15
Postfach
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

